



Genève, le 9 avril 2019

Discours du procureur général, Monsieur Olivier Jornot, lors du compte rendu public de l'activité du Pouvoir judiciaire en 2018

Monsieur le Conseiller d'Etat,
Madame la Conseillère nationale,
Monsieur le Président du Tribunal fédéral,
Madame et Monsieur les Juges au Tribunal fédéral,
Monsieur le Procureur général suppléant de la Confédération,
Monsieur le premier Vice-président du Grand Conseil,
Messieurs les Présidents des Tribunaux cantonaux des cantons de Vaud et Fribourg,
Monsieur le Procureur général du canton de Fribourg, président de la Conférence des procureurs de Suisse,
Madame la Procureure générale près la Cour d'appel de Chambéry,
Monsieur le Président du Tribunal de grande instance de Thonon-les-Bains,
Messieurs les Procureurs de la République près les tribunaux de grande instance de Thonon-les-Bains et de Bourg-en-Bresse,
Madame la Présidente du Conseil supérieur de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Présidents de juridiction,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil supérieur de la magistrature,
Mesdames et Messieurs les Députés au Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les Vice-présidents de juridiction et Premiers procureurs,
Monsieur le Président et Mesdames les Magistrates de la Cour des comptes,
Monsieur le Président du Conseil municipal de la Ville de Genève,
Madame la Représentante de la Mission permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies à Genève,
Madame et Messieurs les Secrétaires généraux du Tribunal fédéral et des ordres judiciaires vaudois, neuchâtelois et fribourgeois,
Messieurs les Secrétaires généraux de départements de l'administration cantonale,
Monsieur le Vice-chancelier,
Monsieur le Recteur de l'Université de Genève,

Madame et Messieurs les Membres de l'état-major de la police,
Monsieur le Président de la Commission du Barreau,
Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats,
Monsieur le Premier secrétaire du Jeune Barreau,
Monsieur le Président de l'Ecole d'avocature,
Monsieur le Président de la Commission interpartis,
Monsieur le Secrétaire général adjoint du Pouvoir judiciaire,
Mesdames et Messieurs les Directrices et Directeurs des juridictions et des services du
Pouvoir judiciaire,
Monsieur le Président de la Chambre des relations collectives de travail,
Monsieur le Préposé à la protection des données et à la transparence,
Mesdames et Messieurs les directeurs et représentants de l'administration cantonale,
Madame et Monsieur les Co-présidents de l'association des employés et fonctionnaires du
Pouvoir judiciaire,
Mesdames et Messieurs les représentants des médias,
Mesdames et Messieurs,
Chers invités,

C'est avec beaucoup de plaisir et avec un grand honneur que je vous accueille ce jour, au nom de la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, pour le désormais traditionnel compte rendu annuel du Pouvoir judiciaire. Tous ici, autant que vous êtes, vous avez un rapport avec l'administration de la justice, que vous soyez directement concernés en tant que magistrats ou en tant que cadres et collaborateurs, que vous soyez des partenaires quotidiens, à l'instar de certains services de l'administration, comme la police et l'office cantonal de la détention, que vous soyez des utilisateurs constants à l'instar des représentants des avocats, que vous soyez les autorités politiques, qui ont évidemment beaucoup à faire avec les questions liées à la justice, que vous soyez membres des administrations, qui nous aident au quotidien aussi à résoudre nos soucis, petits et grands, vous avez tous, tous autant que vous soyez ici dans cette salle, quelque chose à faire avec l'administration de la justice et je vous remercie d'avoir fait le déplacement aujourd'hui, certains de loin, pour venir jusqu'à nous.

J'aimerais, à tout seigneur tout honneur, dire un mot au président du Tribunal fédéral. Je crois que jamais aucun président du Tribunal fédéral n'a été aussi souvent présent à Genève que le président actuel. Il est présent à toutes nos propres manifestations, il est présent à

d'autres manifestations genevoises. Bref, c'est un demi-genevois, si je puis me permettre de m'exprimer ainsi. Nous sommes, Monsieur le Président, très honorés de votre présence et de votre fidélité. J'aimerais relever, parmi nos activités communes, celle qui a eu lieu en octobre dernier, l'organisation à Genève de la session de la Conférence de la justice, à l'occasion de laquelle vous nous avez fait l'amitié de choisir le Pouvoir judiciaire genevois comme siège de vos activités. Nous avons été très honorés de pouvoir vous accueillir, et je crois pouvoir dire que de notre point de vue, l'événement était réussi. J'aimerais aussi vous remercier à propos d'un sujet sur lequel nous reviendrons à plusieurs reprises aujourd'hui, qui est celui de la révolution numérique de la justice. Nous l'évoquerons à plusieurs occasions et notamment à l'occasion de la conférence qui nous sera donnée tout à l'heure par Monsieur Daniel Gruber.

Il y a quelques temps, dans un de ces "gremiums", comme on dit outre-Sarine, dont je suis membre en matière d'harmonisation de l'informatique de la justice, un haut fonctionnaire fédéral dont je tairai le nom - mais qui n'est pas notre invité de ce jour, je le précise - disait : "Mais finalement ces juges" - il parlait des juges du Tribunal fédéral, je suis navré de le dire - "ces juges, c'est quand même pas Dieu qui leur dit ce qu'il faut faire". Je n'ai ni approuvé ni contesté cette affirmation, qui appartenait à son auteur, mais ce que je peux dire, c'est que dans le dossier de la révolution numérique, vous avez accepté, Monsieur le Président, de descendre de l'Olympe des juges fédéraux. Vous avez accepté de mettre la main dans la mécanique, de vous occuper du bureau électronique du juge, de vous occuper de la communication électronique, de vous occuper finalement du bien-être et du fonctionnement des justices dans leur ensemble et des utilisateurs de la justice. Je vous en sais gré. D'autres acteurs ont également participé à l'impulsion, mais sans la vôtre, cette dynamique, sur laquelle je reviendrai toute à l'heure, n'aurait pas été possible.

J'aimerais adresser un cordial salut aux représentants des autres autorités judiciaires présentes, que ce soit le Ministère public de la Confédération ou les autorités des cantons voisins, avec un clin d'œil particulier à Fabien Gasser, non pas dans son activité "accessoire" de Procureur général de Fribourg, mais dans son activité de président de la Conférence des procureurs de Suisse, qui vit elle-même une révolution qui n'est pas numérique, mais une révolution organisationnelle sous votre conduite. Vous savez, Monsieur le Procureur général, que vous pourrez compter sur mon opposition résolue chaque fois qu'il s'agira pour la CPS de nous casser les pieds avec des barèmes de sanctions qui conviennent à des cantons où il n'y a jamais de délinquants, ou avec des directives sur la courbure des trombones. Mais en

revanche, s'il s'agit que la CPS devienne un véritable interlocuteur sérieux et influent vis-à-vis des autorités politiques, vous aurez toujours mon plein soutien et le soutien des autorités de poursuite pénale genevoises, et même notre implication personnelle s'il y a lieu.

Un petit mot pour nos amis français, qui nous font aussi régulièrement l'amitié d'être parmi nous, le Président Duval-Molinos qui est un habitué, de même que le Procureur de la République Toccanier, et je salue en particulier cette année la nouvelle Procureure générale de Chambéry, Madame Thérèse Brunisso. Je vous souhaite une très cordiale bienvenue. Vous n'êtes pas encore tout à fait en place puisque vous devez encore être installée : votre cérémonie d'installation aura lieu dans quelques jours et j'aurai le plaisir d'y participer. Nous avons su, avec vos prédécesseurs, construire des coopérations très efficaces. Vous avez pris connaissance vous-même récemment d'un dossier que vous avez validé en termes de coopération directe entre polices dans le domaine de la circulation routière. Je me réjouis que nous puissions poursuivre dans ce domaine. J'associe d'ailleurs à mes remerciements les représentants du Centre de coopération policière et douanière, qui nous font également l'amitié d'être parmi nous aujourd'hui.

Cette coopération est une réalité, et j'évoquais déjà l'année dernière deux sujets qui ont entre-temps progressé. Il y avait d'abord celui de ce que l'on appelait à l'époque le CEVA, qui est aujourd'hui devenu le Léman Express. En effet, nous avons une forte préoccupation en termes de compétence judiciaire transfrontalière. Des travaux importants ont été conduits, notamment par Philippe Tocannier et Gaëlle Van Hove, qui était à l'époque Première procureure au Ministère public. Ils nous permettent d'appréhender de manière un peu plus claire la question très complexe des compétences judiciaires lorsque des actes de délinquance se produisent dans un train en mouvement qui franchit une frontière. Nous aurons d'ailleurs l'occasion bientôt de tester tout cela à l'échelle 1/1, puisque nous aurons cet automne un exercice qui s'appelle *CONFINE TRE* et cet exercice concernera précisément un engagement judiciaire et policier transfrontalier. Cet exercice servira notamment de validation sous l'angle de la sécurité, ce qui nécessitera la présence de mille figurants. Alors, si vous n'avez rien à faire le jour en question, ce n'est pas très bien payé, mais c'est très intéressant !

J'aimerais évidemment remercier aussi les autorités politiques, le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, et leur exprimer notre reconnaissance pour la façon dont ils appréhendent les besoins et les nécessités de la justice. Ces relations, qui sont sans cesse à reconstruire, à

rebâtir et à approfondir, nous donnent satisfaction. Bien sûr, nous rêverions d'être encore davantage associés à certains travaux, mais finalement nous ne sommes pas là pour vous donner des ordres et le niveau de coopération actuel, qui nous permet d'exprimer nos préoccupations lorsque l'occasion nous en est donnée, nous convient très bien : je vous en remercie.

Un mot à la Cour des comptes. Alors, il paraît que vous êtes un pouvoir émergent, tout comme le Ministère public. Le Ministère public émerge depuis le 15^{ème} siècle et vous depuis plus de 10 ans, puisque la Cour des comptes a fêté cet anniversaire : c'est donc une émergence lente et progressive, et je suis content de savoir que vous avez la tête hors de l'eau. Vous êtes une de nos autorités de surveillance, puisque vous surveillez entre autres la partie administrative et financière du Pouvoir judiciaire. Et puis, il faut bien le dire, vous êtes aussi devenus un apporteur d'affaires, non rémunéré : un certain nombre de situations dans cette République n'ont pu être mises en évidence que par votre travail approfondi.

Il y aurait beaucoup à dire sur chacune des administrations ici représentées, sur la police qui est à la croisée des chemins, avec la nécessité de dresser le bilan de la réforme de son organisation, sur l'office cantonal de la détention, qui est un partenaire quotidien, tant sous l'angle du service de l'application des peines et mesures que sous l'angle du service de probation et d'insertion, sur le SPAD, le SPMi, bref sur tous ces services qui sont des interlocuteurs constants et sans lesquels l'activité de la justice ne se traduirait pas en actes dans le terrain.

Monsieur le Bâtonnier, vous avez, lors de vos récentes festivités, évoqué le sujet des relations entre avocats et magistrats, évoquant une dégradation, évoquant l'ambiance glaciale que les magistrats feraient régner dans certaines audiences : j'espère que l'ambiance d'aujourd'hui vous convient. Cette question, celle des relations entre magistrats et avocats, est un thème dont on peut dater l'apparition : il existe très exactement depuis le jour où quelque part sur terre, il y a eu au même endroit des avocats et des magistrats. C'est un thème ancien et rebattu, je l'entendais quand j'étais avocat-stagiaire, je l'ai entendu comme avocat, je l'entends comme magistrat. Il est certain que de part et d'autre, on peut percevoir de temps à autre des sentiments d'agacement, des sentiments de frustration et parfois aussi des gestes d'hostilité. Il nous appartient donc les uns et les autres, de façon constructive, de chercher toujours à rappeler l'essentiel. L'essentiel, c'est que nous remplissions l'un et l'autre notre tâche au service de la justice et du bien commun. S'il y a des positions divergentes à

défendre, elles impliquent le respect, qui contrairement à ce qui a pu être dit par l'un de vos prédécesseurs, ne se mérite pas mais se décrète, parce que vous êtes avocats et parce que nous sommes magistrats. Je me réjouis de travailler encore avec vous dans ce sens.

Mesdames et Messieurs, avant de passer à la revue de l'année, j'aimerais encore aborder trois points. Le premier - qui a fait couler beaucoup de salive et presque autant d'encre ces derniers jours - c'est la sécurisation du Palais de justice. Cela faisait des années et des années que le Pouvoir judiciaire était inquiet, inquiet d'avoir réussi à sécuriser certains de ses sites extérieurs comme le Ministère public et ensuite le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant, mais en revanche de vivre dans un Palais de justice qui n'était absolument pas sécurisé, qui permettait à quiconque d'entrer armé et d'aller jusqu'au bureau d'un juge. Malgré les efforts de sécurisation qui étaient entrepris de manière ponctuelle lors de procès précis, l'ensemble était nettement insuffisant. Il y a eu ici des exemples tragiques, il y a eu des exemples tragiques ailleurs, et il est évident que pour la Commission de gestion du Pouvoir judiciaire, il était hors de question de continuer et d'attendre le nouveau Palais de justice pour obtenir un niveau de sécurité satisfaisant. Ce projet a été mené à bien. Il n'a pas été facile. Il a nécessité notamment l'appui des services de l'Etat, notamment en matière de patrimoine. Je les en remercie. Le résultat est là. Il y a bien sûr des inconvénients : il faut se présenter un peu plus tôt pour assister à une audience et il y a quelques risques pour l'égo, lorsque l'on pense être une célébrité et que l'agent de sécurité ne vous reconnaît pas. Mais tout cela, au final, ne change rien au fait que le Palais de justice est le Palais de tous, que c'est un lieu accueillant et qu'il est en définitive encore plus accueillant une fois que l'on sait qu'il n'est pas possible de s'y promener avec des armes à feu, sauf évidemment si on est autorisé par la loi à le faire. Je vous remercie tous de votre compréhension par rapport à cette évolution inéluctable et souhaitée.

Le deuxième point que je souhaitais aborder, c'est vous dire que l'année 2018, d'un point de vue institutionnel, a été un peu compliquée. Elle a été un peu compliquée parce que le Pouvoir judiciaire a perdu son interlocuteur, le Conseiller d'Etat avec lequel il entretenait d'excellentes relations et qui se faisait le défenseur des intérêts de la justice au sein du gouvernement. Il a fallu des réorganisations, il a fallu qu'un nouvel interlocuteur soit nommé pour la justice en la personne de Monsieur le Conseiller d'Etat Mauro Poggia que je remercie de s'être rendu immédiatement opérationnel dans cette tâche. Et puis il y a eu la création du département de la sécurité, de l'emploi et de la santé, et donc la reprise tout à fait formelle des rapports institutionnels.

Mesdames et Messieurs, pendant toute cette période, les institutions ont fait preuve, pour employer un terme à la mode, de résilience. Ça a grincé, ça a frotté, mais ça a passé. Je remercie nos interlocuteurs, en particulier le Conseil d'Etat, d'avoir favorisé et de continuer à favoriser les bonnes relations entre nos institutions, qui sont essentielles à la bonne marche de la République.

Et puis mon troisième point découle du second. Il y a eu dans cette année écoulée toutes sortes d'idées qui ont été émises sur la manière - encore récemment, ce printemps - sur la manière de révoquer les magistrats et soudain, alors que l'on avait l'impression que la question qui se posait était celle de savoir comment révoquer un conseiller d'Etat, voire éventuellement un magistrat de la Cour des comptes, il a soudain été question dans tel ou tel projet d'introduire une révocation politique des magistrats du Pouvoir judiciaire. On a oublié ce faisant que de tous les magistrats cantonaux, les seuls magistrats qui sont aujourd'hui susceptibles d'être révoqués, d'être destitués comme le dit la loi, ce sont les magistrats judiciaires, qui peuvent l'être par le Conseil supérieur de la magistrature. Et je le dis clairement, l'introduction d'une révocation politique, qui introduirait une épée de Damoclès permanente sur la tête des magistrats, représenterait une régression dramatique en termes d'indépendance de la justice. La justice genevoise a des qualités et des défauts, les hommes et les femmes qui la composent ont leurs propres qualités et leurs propres défauts, mais elle a une qualité que tout le monde lui reconnaît : c'est son indépendance. Mesdames et Messieurs les représentants de l'autorité politique, je vous en conjure, ne portez pas atteinte à cette indépendance.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire à titre liminaire et je peux maintenant passer au compte rendu de l'activité judiciaire de l'année 2018. (...)

Mesdames et Messieurs, je suis arrivé au bout de mon propos. J'ai tout à l'heure adressé mes remerciements à nos hôtes d'aujourd'hui et je n'aimerais pas conclure sans adresser mes remerciements à ceux d'entre vous qui représentent ici la justice genevoise : que ce soit les présidents et les vice-présidents de juridiction, que ce soit les magistrats, que ce soit les directeurs des juridictions ou des directions de support, que ce soit notre secrétaire général et son secrétaire général adjoint. Je souhaite tous vous remercier, parce que le bilan que nous présentons aujourd'hui et dont nous pouvons raisonnablement être fiers ne serait pas possible sans vous.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Vive la Justice genevoise et vive la République et canton de Genève !

Olivier Jornot

Procureur général